

# L'Europe pour les PME

## L'accès des PME aux marchés publics : un engagement essentiel

### I. Les PME européennes ont besoin d'un meilleur accès aux marchés publics

Les PME jouent un rôle essentiel dans le dynamisme de l'économie européenne, la croissance et l'emploi : elles représentent la moitié de la création de la valeur ajoutée dans les 25 pays membres, elles sont source d'emploi – environ 75 millions d'emplois en Europe. Les grands groupes ont besoin des innovations développées par les PME, et le succès de cette collaboration caractérise les zones à forte croissance (cf. encadré 1).

Le développement des PME est ainsi devenu une des priorités de l'Union européenne (UE) pour atteindre

les objectifs de la stratégie de Lisbonne en faveur d'une Europe compétitive dans un monde globalisé.

Actuellement, le développement des PME est handicapé par un accès limité aux marchés publics qui représentent pourtant 1 500 milliards d'euros par an (cf. encadré 2).

#### 1 Les marchés publics favorisent l'innovation

- Les PME sont le fer de lance de l'économie européenne et des économies modernes.
- Les leaders mondiaux de demain sont les PME d'aujourd'hui dans de nombreux secteurs à haute technologie – édition de logiciels, biotechnologies, semi-conducteurs, télécoms, défense.
- Les PME ont besoin d'un meilleur accès aux marchés publics pour se développer et innover. Marchés publics et partenariats avec des grands groupes sont deux éléments déterminants des zones à forte croissance telles que la Silicon Valley ou le Kansai au Japon.

#### 2 L'accès des PME aux marchés publics est insuffisant

- En France, seulement 36 % des marchés publics sont attribués à des PME indépendantes alors qu'elles représentent 50 % du PIB. Ce chiffre chute à 11 % pour les marchés de plus de 4 ans.
- L'accès des PME est particulièrement faible dans le secteur de l'innovation et des services. Ainsi, la part des PME n'est que de 23 % pour les marchés de l'État dans le domaine des fournitures, de 11 % dans celui des services.
- Cette situation est également constatée au plan européen : une étude de la Commission en 2001 montre que, plus les entreprises sont petites, moins elles ont accès aux marchés publics et moins elles remportent des marchés.

Cette situation est d'autant moins satisfaisante que les pays les plus compétitifs du monde favorisent largement l'accès de leurs PME aux marchés publics grâce à une dérogation aux règles de l'OMC.



## II. La France s'engage en faveur des PME

**Christine Lagarde, ministre du Commerce extérieur, a fait des propositions détaillées** à ses homologues européens et à la Commission européenne.

**La France demande d'abord à la Commission de rééquilibrer les engagements pris à l'AMP** (cf. encadré 3). L'Union doit offrir à ses PME un régime équivalent à celui de nos partenaires commerciaux qui ont la possibilité de soutenir leurs PME (cf. encadré 4).

**Des pistes d'action concrètes ont aussi été proposées pour renforcer l'accès des PME à la commande publique.** Il pourrait s'agir par exemple d'une préférence limitée au profit des PME en cas d'offres équivalentes. De telles mesures renforceront le tissu économique européen, la concurrence, et amélioreront le rapport qualité-prix des services publics.

**Ces propositions françaises sont pleinement compatibles avec les objectifs de l'UE :** elles ne créent pas de distorsions de concurrence ni de nouvelles charges administratives, elles sont non discriminatoires et pro-concurrentielles.

**Ainsi, la France ne souhaite en aucun cas soumettre les acheteurs publics à des quotas** ou à des obligations quantitatives d'attribution de marchés aux PME, mais cherche seulement à donner un coup de pouce aux PME compétitives.

### 3 Pourquoi faut-il négocier à l'Organisation mondiale du commerce ?

- **L'Accord sur les marchés publics (AMP),** négocié sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est entré en vigueur en 1981.
- **L'AMP régleme l'ouverture des marchés publics à la concurrence internationale.** Il a été signé par 36 pays dont les pays de l'UE.
- **Sans une dérogation à l'AMP, il est impossible pour un pays signataire de prendre des mesures spécifiques pour favoriser l'accès des PME aux marchés publics.**

## III. De nombreux États membres et les PME soutiennent l'initiative française

**Au cours des débats qui se sont déroulés à Bruxelles, un nombre significatif d'États membres ont exprimé, avec la France, leur volonté de rééquilibrer les engagements pris à l'AMP** en faveur des PME.

**Les propositions françaises ont reçu aussi le sou-**

**ten actif des PME et de la société civile française et européenne.** Le comité Richelieu, la Confédération générale des PME, CroissancePlus, la Fédération européenne des PME de haute technologie, le Medef et Syntec Informatique ont, entre autres, publiquement appuyé la démarche française.

### 4 Les PME européennes sont défavorisées par rapport à leurs concurrents

• **À l'instar du Japon, de la Corée, du Canada et des États-Unis, la plupart des pays développés membres de l'AMP mettent déjà en œuvre des dispositions pro-PME.** Ainsi hors UE, seuls 3.2 % (en % du PIB) des pays membres signataires de l'AMP n'ont pas pris de telles dispositions.

• **Aux États-Unis, le Small Business Act (SBA) a dopé la croissance des PME grâce à l'octroi de près de 100 milliards de dollars annuels** (chiffres 2003), depuis 1953.

• **Le SBA permet aux PME de jouer un rôle majeur dans l'économie américaine :** 22 millions de petites entreprises y emploient 53 % de la population active et représentent 97 % de tous les exportateurs.

• **Ce dispositif renforce le dynamisme des PME,** responsables de 90 % des 11 millions de nouveaux emplois créés depuis janvier 1993, aux États-Unis.

## IV. Il est maintenant urgent que la Commission agisse à l'OMC

**La France considère qu'il est maintenant temps d'agir.**

**La priorité, c'est l'OMC. Il faut obtenir une dérogation en faveur des PME européennes à l'AMP. Le moment est décisif** car la Commission doit présenter **avant novembre** une offre européenne révisée, en vue de la conclusion des négociations de l'AMP à la fin de cette année.

**Les citoyens français et européens ne comprendraient pas que nous négligions cette opportunité,** ce qui reviendrait à nous priver définitivement de la possibilité de prendre des mesures pour compenser les handicaps dont souffrent les PME européennes.

**Cette action à l'OMC ne préjuge en rien des mesures concrètes qui devront être décidées ultérieurement après discussions au plan national et communautaire.** Il faut aussi préciser que la France souhaite que l'application de ces mesures en faveur des PME soit facultative : les États membres seront en mesure de choisir d'appliquer ou non les mesures en faveur des PME.